

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Très rapidement, puisqu'il s'agit d'une modification qui ne comporte pas d'aspects réglementaires, seulement des adaptations mineures du PLU concernant les neuf arrondissements de Lyon.

Deux aspects économiques, des linéaires, propres à satisfaire notamment la Mairie du 6<sup>e</sup> arrondissement. Premièrement, le secteur Bellecombe, vous l'aviez réclamé, enfin c'est fait ! Deuxièmement, des suppressions ou des créations d'emplacements réservés. Troisièmement, quatre protections patrimoniales, dont trois portent sur le 5<sup>e</sup> arrondissement.

J'oubliais de dire, évidemment, que la Commission d'Enquête Publique a lieu en ce moment, jusqu'à la fin du mois de juin, que les neuf arrondissements ont été concertés au mois d'octobre, que deux des modifications sont intervenues après, par exemple dans le 2<sup>e</sup> arrondissement : l'incendie du SYTRAL et le projet de modification d'emplacement et de reconstruction d'un dépôt du SYTRAL, qui a justifié un alignement, mais après la Commission d'Urbanisme. On m'a fait remarquer que la Mairie du 2<sup>e</sup> arrondissement n'avait pas été informée : j'ai donc fait organiser une réunion entre un élu et les techniciens de la Ville. Voilà.

M. HUGUET Patrick : Monsieur le Maire, chers Collègues, nous souhaiterions avoir des précisions sur quelques points de cette délibération, pour laquelle nous émettrons un avis négatif, notamment pour ce qui concerne les 3<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> arrondissements :

- Sur le 3<sup>e</sup> arrondissement : le 1<sup>er</sup> mars 2004, vous faisiez voter par le Conseil municipal, l'institution d'un Droit de Prémption Urbain Renforcé, pour des immeubles situés dans le quadrilatère des rues Créqui, Verlet-Hanus, Chaponnay, Voltaire, afin d'accélérer la réalisation d'un espace vert et d'un terrain de jeux, tel que prévu depuis 1994.

M. Buna nous disait même à l'époque, que cette procédure était nécessaire pour « réaliser des espaces verts et des espaces sportifs, chers aux élus du 3<sup>e</sup> arrondissement ».

Je n'ose imaginer qu'aujourd'hui, les élus de la Majorité du 3<sup>e</sup> de 2010 n'aient pas les mêmes préoccupations, alors que vous allez réduire cette réserve. Vous le faites de manière identique rue des Petites Sœurs, ce qui fait perdre l'opportunité d'avoir un espace vert aux abords immédiats de l'école.

Après votre recul sur le tènement Keller Dorian, après votre décision de réduire les espaces verts sur la friche RVI et compte tenu des risques qui pèsent sur Dauphiné II, du fait de l'aménagement d'une gare tramway, cette modification du PLU réduit encore les possibilités d'aménagement d'espaces verts sur le 3<sup>e</sup> arrondissement et nous ne pouvons l'accepter.

- Sur le 8<sup>e</sup> arrondissement : nous sommes dans le même renoncement, puisque l'emplacement réservé pour espaces verts publics et équipement socioculturel, situé rue Villon, sur un tènement propriété des HCL, est levé.

Nous entendons votre argument relatif à la volonté des HCL de regrouper des activités sur cet endroit, ce qui impliquerait d'éventuelles constructions. Auquel cas, pourquoi ne pas avoir fait passer cette parcelle en zone UI, plutôt que de la laisser en zone URM, qui laisse la porte grande ouverte à la réalisation d'un programme immobilier résidentiel ?

Avec la lenteur à laquelle se réalise le mail St Nestor, nous regrettons là encore, l'abandon programmé d'espaces verts sur ce quartier.

Même si sur d'autres arrondissements notamment sur le 6<sup>e</sup>, les modifications proposées sont pertinentes, nous voterons contre ce rapport.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Je me félicite de votre conversion : elle est subite et c'est tant mieux ! Je me souviens de l'opposition que vous aviez manifestée, lorsque nous avons voulu réaliser l'aménagement des berges du Rhône. Seul arrondissement, contrairement au 6<sup>e</sup> arrondissement, au 7<sup>e</sup> arrondissement, vous avez toujours été un élément d'opposition à cette réalisation...

(Protestations de M. Huguet.)

... ainsi que votre collègue d'ailleurs, Conseiller général, qui s'était fait une spécialité le dimanche, dimanche après dimanche, sur les marchés, de nous annoncer l'apocalypse, parce qu'on allait supprimer les voitures sur les berges du Rhône ! Et vous vous souvenez qu'à la veille des élections, vous avez fait un photomontage...

M. HUGUET Patrick : Ce n'est pas moi ! Vous perdez la mémoire !

M. BUNA Gilles : Ah, ce n'était pas vous, c'était M. Perben ! Excusez-moi !

... un photomontage pour montrer... Mais c'est pas la même chose !

M. LE MAIRE : On apprend tout aujourd'hui ! Que Mme Balas soutient la Majorité du Conseil Régional, que M. Huguet n'était pas sur la liste de M. Perben...

(Protestations sur les bancs de l'Opposition.)

M. BUNA Gilles : Donc, je disais que, tant mieux si cette ferveur vous transforme en thuriféraire des espaces publics et des espaces verts. Je n'ai pas oublié non plus, mais là on remonte encore plus dans le temps et personne, à part vous et moi, ne s'en souviendra, je n'ai pas oublié non plus que vous étiez Adjoint délégué dans la Majorité de M. Barre et que c'est sous cette Majorité, qu'avait été annulée la réalisation de la première tranche de l'Esplanade du Dauphiné. Lorsque nous l'avons réalisée sous le mandat où vous étiez Maire du 3<sup>e</sup> arrondissement, vous vous étiez félicité en expliquant que vous l'aviez obtenue. Bien, mais passons !

Je reviens maintenant à vos observations : une remarque générale. Ce qui me frappe -et là je n'incrimine ni les mandatures passées, ni celle présente-, mais je trouve, comme le rappelait très justement M. Royer tout à l'heure, qui nous reprochait de faire des dépenses de quelques centaines de milliers d'euros. Moi, je vais vous proposer de faire quelques millions d'économie ce soir et je vais vous dire pourquoi. Lorsque l'on met des emplacements réservés, il y a un effet d'affichage, qui fait plaisir à tout le monde, au moment où l'on vote le PLU. Et puis, je ne suis pas toujours sûr qu'on ait véritablement réalisé ce que cela signifiait.

Je vais vous prendre deux exemples : un premier exemple, rue des Petites Sœurs. Il y avait un emplacement réservé effectivement, pour un espace vert de 2.000 m<sup>2</sup>. J'ai eu la curiosité d'aller voir : pourquoi ? Parce que l'on a été mis en demeure d'acquérir. Mis en demeure d'acquérir pour 1,8 M€, sur une partie simplement du terrain. Sur une partie du terrain, où il y a deux meublés : si nous acquérons évidemment le tènement, le foncier et bien nous serons obligés de reloger, à nos frais, les gens qui sont dans les meublés. Je sais que M. Lévêque, lui, suit avec attention ce qui va se passer, puisqu'en renonçant à cet emplacement réservé, c'est une opération semi-publique ou privée qui aura lieu : je n'ai rien à dire sur cette question.

En tout cas, voilà pour 2.000 m<sup>2</sup>, 3 M€, rien que pour maîtriser le foncier, plus le portage, parce qu'on ne sait pas quand la deuxième partie sera vendue, plus le coût de l'aménagement, plus le coût du relogement : à ce prix-là, très franchement, pour 2.000 m<sup>2</sup>, je préfère y renoncer !

Par contre, vous avez pu noter que, par anticipation, nous avons mis dans la modification précédente, un espace réservé qui est situé à proximité du Sacré Cœur : voilà un bel exemple, tout à la fois de rigueur, de hiérarchisation, de sélectivité et de compensation.

Idem, vous me parlez de Keller Dorian : alors cela nous rappelle des souvenirs ! Mais nous y sommes attachés, l'un et l'autre. Keller Dorian, c'est quoi ? C'est quand même une entreprise d'imprimerie gravure et on ne s'est pas occupé, à l'époque, de savoir quel était le passé industriel de l'entreprise. Evidemment, elle n'était pas vendeuse, on avait mis un ER -quand je dis « nous », c'était avant, avant nous même-, mais on avait mis un emplacement réservé. Puis évidemment, le jour où il a fallu essayer de réaliser, de se demander s'il fallait acheter ou pas et bien la DRIRE nous a envoyé un document, que je vous avais communiqué d'ailleurs, il me semble, Monsieur Huguet, pour essayer de vous persuader qu'il ne serait pas raisonnable de réaliser un espace vert et un groupe scolaire, sur des terrains aussi pollués.

Il est vrai que vos amis sont plus sages que vous, puisqu'en 2005, il y a une loi qui est passée, sur la dépollution des sites, sur l'usage des sites pollués, qui recommande surtout de ne pas faire de groupes scolaires sur des terrains qui sont trop pollués. Et qui va même plus loin, qui demande que l'on informe les futurs usagers de cette pollution. Et qui va encore plus loin, puisqu'elle met à la responsabilité exclusive de la collectivité, les déboires qui pourraient résulter ultérieurement de cette construction. Alors peut-être que vos amis sont allés un peu trop loin ! Mais en ce qui concerne Keller Dorian, il n'était pas raisonnable, ni sur le plan financier, ni sur le plan sanitaire, de réaliser un espace vert et un groupe scolaire à cet endroit.

Mais, là encore, nous avons compensé par deux espaces : je vous donnerai les noms je ne les ai plus, mais ils étaient dans la modification également n° 5.

Il n'y a qu'un élément sur Edison Créqui : tout le monde voit ce que c'est ! Depuis 1994, comme vous l'avez indiqué, c'est-à-dire depuis plus de 15 ans aujourd'hui, il y a un emplacement réservé et il y a un immeuble qui faisait l'objet d'une éternelle discussion, quand vous étiez en Mairie du 3<sup>e</sup>, à l'intérieur de la Mairie du 3<sup>e</sup> et au-delà : démolition ou pas de cet immeuble ?

Puis il y a, jouxtant l'immeuble, un jardin de poche, qui n'a de « jardin de poche » que le nom, malheureusement, parce que s'il y a bien une intention artistique aujourd'hui, c'est plutôt un délaissé, que l'on n'arrive pas à entretenir : c'est une poubelle ! Pour faire simple, malheureusement !

Et au bout d'un certain temps, on s'est dit qu'on allait réaliser le terrain de sport situé à côté. On s'est posé la question de savoir ce qu'on faisait. Est-ce qu'on continue à essayer d'acquérir ? Cela allait durer longtemps. Vous aviez raison. Quand je suis arrivé en 2001, je me suis dit : « Mais pourquoi les choses n'avancent-elles pas un peu plus vite alors que la préemption était inscrite depuis 1994 ? » Il n'y avait pas une mesure, ce n'est pas la seule mesure, qui était le droit de préemption renforcée qui permet d'acheter appartement par appartement, alors que nous devons

acheter immeuble par immeuble. Je n'ai fait qu'entrer en action. En achetant quelques appartements, on ne maîtrise pas encore le tènement.

Donc, dans l'état actuel des choses, je pense, mais là encore faudra-t-il avoir l'avis des concepteurs du jardin de poche, donc tout n'est pas joué sur le destin de cet espace, je pense que si on n'arrive pas à réaliser un espace vert dans les deux décennies, on peut se demander s'il ne vaut pas mieux utiliser la parcelle, au moins les parties qu'on contrôle, pour faire des logements sociaux.

C'était la seule ambition de ce changement de destination de l'emplacement réservé. Très franchement, si on fait du logement social c'est bien et, vous en serez d'accord avec nous. Si on peut réaliser un bout d'espace vert, c'est bien également, là ma religion n'est pas faite.

M. LE MAIRE : Merci bien, de manière exceptionnelle M. Huguet reprend la parole parce qu'on ne l'avait pas entendu depuis longtemps.

M. HUGUET Patrick : Vous êtes trop bon Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : C'est ce qui me perdra !

M. HUGUET Patrick : C'est ce qui va vous perdre ! Surtout avec votre Majorité. C'est ce qu'ils vous disent aussi !

Je veux juste rappeler à M. Buna que je n'étais pas « vent debout », contre les Berges du Rhône et que les photos montages auxquelles vous faites référence n'étaient pas du tout dans la campagne des municipales et n'étaient pas du tout de notre initiative.

Une remarque sur les deux logements : vous le dites assez souvent, le Maire le répète assez souvent, la ville se construit dans le temps et pour longtemps. Je crois que les deux logements auxquels vous faites référence en évoquant une obligation de reloger les gens ne représentent pas vraiment un obstacle. A la Duchère on a quand même détruit beaucoup d'habitations et M. Lévêque n'a pas sauté sur sa chaise pour autant et je pense qu'il n'aurait pas sauté sur sa chaise pour ces deux logements en particulier. Il y a un moyen de reloger les gens, même si actuellement, il y a difficulté à trouver des logements, lorsque le projet d'urbanisme inscrit l'aménagement dans la durée.

Pour ce qui concerne le tènement Keller Dorian, c'est vrai que ce terrain est très pollué. Mais la décision de l'abandon de la réserve pour espace vert, vous l'avez prise bien avant le résultat des analyses et il y avait sûrement d'autres discussions en cours qui ont motivé cette décision à l'époque.

Sur le terrain et l'îlot Edison, Créqui, Chaponnay, c'est une évidence pour tout le monde, il faut dédensifier ce secteur. Il est vrai que

c'est très ancien, l'opération a été lancée en 1994, et qu'il faudra beaucoup de temps, mais le peu qui a commencé à être acheté par la collectivité, le jardin de poche qui peut effectivement être supprimé, s'inscrit, là aussi, dans la durée parce que c'est l'intérêt de ce quartier, que cette dédensification et l'aménagement d'espaces verts.

M. BUNA Gilles, Adjoint : Et ceci pour des siècles et des siècles !

(Brouhaha.)

M. LE MAIRE : Monsieur Huguet on vous a donné la parole, M. Buna vous a répondu et on passe à autre chose si vous le voulez bien.

M. BUNA Gilles : Je voulais simplement dire qu'entre 2001 et 2008, je me suis contenté de la période où vous étiez Maire d'arrondissement pour ne pas être polémique et parce qu'avec Christian Philip...

Excusez-moi, avec Thierry Philip, on a un autre programme aussi fourni, ce sont 23 sites

M. LE MAIRE : Avec Christian Philip aussi !

M. BUNA Gilles : A force de vous répondre, je reviens en arrière. Je voulais simplement dire que 2001-2008 sur le 3<sup>e</sup>, ce sont 17 hectares qui ont été aménagés. Je ne compte pas, évidemment les Berges : esplanade du Dauphiné, place Voltaire, place Antonin Jutard, Berges Parc Kaplan, Berges du 3<sup>e</sup>. Ce sont également une vingtaine d'aires de jeux qui ont été réalisées durant la période où vous étiez maire.

Je voulais préciser que nous avons en plus, des ambitions qui permettront de renaturer et je pensais en particulier à Sergent Blandan, 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> arrondissements concernés et surtout la rue Garibaldi 3<sup>e</sup>, dans cette période exclusivement concernée.

M. LE MAIRE : Il y a aussi la friche RVI, Feuillat où nous allons faire 4 000 à 5 000 m<sup>2</sup> d'espaces verts. Ce n'est pas mal sur cette zone-là.

M. BUNA Gilles : Oui, 4 000, 5 000, pour la première tranche de l'esplanade Dauphiné, c'était 15 000.

Une voix : 8 000 !

M. LE MAIRE : 8 000, vous voyez, on n'essaie pas de vous bluffer ! Voilà qu'ils mettent les surfaces aux enchères, je vais avoir du mal à faire le budget sur les espaces verts.

Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées à la majorité.

(Adopté.)

(Le Groupe Ensemble Pour Lyon a voté contre.)